

La religion est-elle l'ennemie du plaisir ?

Le plaisir, comme affect agréable, sanctionne généralement la satisfaction d'un besoin, d'un désir ou d'une aspiration. Sans entrer, à ce stade, dans la question de savoir si le plaisir se définit exclusivement négativement comme l'absence de peine ou le comblement d'un manque, ou s'il peut au contraire avoir une positivité propre, se donnant comme supplément affectif d'une satisfaction d'un autre ordre (intellectuel par exemple), le plaisir est toujours éprouvé par un individu et n'engage rien d'autre que ses propres sensations. En ce sens, la religion semble opposer un obstacle au plaisir, du moins au plaisir spontané. S'agissant de religion, il convient de distinguer entre le sentiment religieux ou religiosité et l'institution religieuse¹. La religion lie (cf. le latin *religere* à l'origine du mot) les individus entre eux par la commune référence et soumission à des/un être(s) supérieur(s). Dans sa dimension politique et institutionnelle, elle impose certaines règles à l'individu, limitant ses aspirations propres, au profit de la production et du maintien d'une certaine organisation sociale. Un antagonisme du plaisir (prérogative individuelle) et de la religion (impliquant la limitation de cette prérogative) se dessine clairement à ce niveau. La religiosité engage cependant non seulement la collectivité, mais l'individu lui-même dans son rapport au sacré ou au divin. On peut la définir un élan spontané des hommes vers ce qui les dépasse, en termes de compréhension (sidération devant ce qui échappe à toute connaissance, mystère de la mort, des origines etc.) ou de forces (sentiment de sa propre faiblesse). Par-delà les nécessités d'ordre social, elle se trouve au fondement de toute religion positive. De ce point de vue également, qui pourtant est proprement interne à l'individu, la religion semble constituer un frein au plaisir, par le décentrement du sujet qu'elle produit, sa polarisation vers une extériorité à soi. Ici, c'est la dimension d'immédiateté du plaisir qui se trouve affectée. Conscient de ma propre vanité, posant du plus important que moi, j'inhibe ma propre capacité à jouir de mes satisfactions immédiates (de mes besoins physiques par exemple). La contradiction de la religion et du plaisir n'a de meilleure expression que la figure de l'ascète religieux, chez qui la religiosité s'exprime par la privation, l'abnégation et la mortification que se soit en se privant

¹. Sur cette distinction, voir notamment Martin Buber, « La religiosité juive », in *Judaïsme*, Paris, Vrin, 1982, p. 66.

même du secours de ses pairs (figure de l'ermite solitaire) ou en s'institutionnalisant dans la formation d'une communauté ascétique (figure du moine ou de la nonne).

On ne saurait pourtant limiter les rapports de la religion à cette stricte contradiction. Les religions, dans leur dimension institutionnelle notamment, ne cessent de susciter les émotions de ceux qui y adhèrent. On pense à la crainte instillée par la perspective du châtement en cas de transgression. Mais s'y joint, outre la perspective inverse de la récompense, une véritable organisation ou orientation du plaisir, au travers notamment des fêtes religieuses ou de l'organisation de la vie maritale. La religion propose avant tout une *discipline* du plaisir, qui dans une forme symptomatique prend la forme d'une pure et simple négation. L'hédonisme individualiste moderne et contemporain peut de ce point de vue condamner à bon droit la religion comme l'instrument de pouvoir d'une caste, dont il convient de se libérer, imposant sa loi en agissant sur le rapport intime des hommes vis-à-vis de leurs propres affects. La discipline religieuse des plaisirs, dont la forme extrême de l'ascétisme révèle la structure proprement paradoxale, appelle cependant, en deçà de toute condamnation, une interrogation. Alors que la recherche du plaisir et la fuite de la douleur sont les mobiles spontanés de l'action de l'animal humain, l'ascète s'impose à soi-même une limitation des plaisirs. Comment une telle figure est-elle seulement possible ? Plus généralement, que révèle la soumission religieuse à une discipline du plaisir sur le rapport d'un sujet à son propre plaisir ?

Religion et limitation du plaisir

Sur le plan institutionnel, la religion s'offre comme une modalité efficace de la limitation de la quête de la satisfaction des désirs individuels. Dans sa version spinoziste (cf. *Traité théologico-politique*, 1670, chpt 16), le mythe d'un état de nature, dans lequel les « droits naturels » de chaque individu entrent en contradiction les uns vis-à-vis des autres, trouve une de ses résolutions exemplaires dans l'institution religieuse. Par « droit naturel », Spinoza entend plus que la prétention que chaque individu peut avoir à acquérir certains biens pour assurer sa propre subsistance. Est naturellement de droit le fait pour un individu de mettre en œuvre tous les moyens qui sont en son pouvoir pour devenir ce qu'il est déterminé à être par nature. Ceci vaut pour l'ensemble des individus de toute espèce. Ainsi dit-il les poissons ont une égale prétention sur toute l'eau d'un bassin et les gros poissons sont en droit de manger les petits. En ce qui concerne les hommes, cela signifie que chacun a un droit égal à réaliser ses aspirations, quel que soit le principe qui le gouverne, que se soit la raison ou les affects. Or

La religion est-elle l'ennemie du plaisir ?

rare sont les hommes qui par nature sont gouvernés par leur raison. La règle est au contraire à l'ignorance et la soumission aux passions.

« Chacun sans doute cherche son intérêt, mais ce n'est point la raison qui règle nos désirs ; ce n'est point elle qui se prononce sur l'utilité des choses, c'est le plus souvent la passion et les affections aveugles de l'âme... »

(Traité théologico-politique, trad. E. Saisset, V, disponible sur internet, p. 53)

Spinoza en déduit que les hommes ont besoin de lois pour vivre en société. Les désirs et passions des hommes, qui « le plus souvent » les gouvernent, sont, lorsqu'ils sont livrés à leur expression spontanée, source d'antagonisme et de conflit. Chacun recherchant à satisfaire son désir risque constamment de se heurter au désir concurrent de son semblable. Ces désirs individuels doivent donc être soumis à une autorité qui les réfrène, les rendant mutuellement compatibles.

Mais, si ce qui gouverne de prime abord au comportement des hommes est bien leurs désirs, ils ne sauraient se soumettre à un pouvoir qu'ils percevraient comme arbitraire et coercitif. Le pouvoir, pour que je m'y soumette doit, à mes yeux, être légitime.

« ... le pouvoir doit être, autant que possible, entre les mains de la société tout entière, pour que chacun n'obéisse qu'à soi-même et non à son égal ; ou si l'on donne le pouvoir à un petit nombre, ou même à un seul, ce dépositaire unique de l'autorité doit avoir en lui quelque chose qui l'élève au-dessus de la nature humaine, ou du moins il doit s'efforcer de le faire croire au vulgaire. »

(Ibid., V, p. 54)

Telle est donc l'alternative : l'autonomie dans un régime démocratique (ou apparenté) dans lequel chaque membre du peuple n'obéit qu'à la loi qu'il s'est lui-même donnée, et qui, par conséquent est intrinsèquement légitime ; ou l'hétéronomie, la soumission à un pouvoir extérieur, qui ne s'imposera que s'il apparaît plus légitime encore que le premier type de pouvoir, s'il se donne comme provenant d'une puissance qui dépasse celle des hommes. Ici la religion se présente comme un obstacle à la spontanéité des désirs. À la recherche du plaisir immédiat, elle substitue la soumission à l'autorité qui garantit une coexistence pacifiée entre les hommes. Cependant elle ne le fait qu'au prix d'une totale soumission des aspirations des individus. La souveraineté de la loi divine se doit

La religion est-elle l'ennemie du plaisir ?

de toujours se rappeler à la mémoire de l'ensemble des individus qu'elle assujettit. Telle est pour Spinoza la raison des fêtes et des cérémonies qui règle l'ensemble de la vie humaine dans la législation hébraïque, qu'il prend pour modèle d'une organisation théocratique : « que les hommes suivissent la volonté d'autrui au lieu de la leur ; [...] que chacune de leurs pensées et de leurs actions fût un témoignage qu'ils ne dépendaient pas d'eux-mêmes, mais d'une autre puissance » (Ibid., V, p. 55). Cette mainmise du religieux sur la vie des individus opère en suscitant chez lui des affects. Si l'affect qu'il s'efforce principalement de susciter est la crainte du châtement, il ne manque pas de s'efforcer d'éveiller des sensations agréables, au cours de célébrations festives. Mais la singularité de telles célébrations est qu'elles visent soustraire l'individu à toute satisfaction propre. Le plaisir qu'il y est susceptible d'éprouver n'est qu'une satisfaction induite, contrainte. C'est pourquoi, Spinoza préfère à cet ordre théologique fondé sur la soumission, un ordre démocratique où la souveraineté n'est pas incompatible avec un espace de liberté des individus dans lequel ils peuvent accéder à leurs satisfactions propres.

Le sacré ou l'humanisation du plaisir

Dans cette perspective théologico-politique, il y a bien antagonisme frontal de l'institution religieuse et du plaisir, du moins des plaisirs propres des individus. Pourtant, lorsque l'on se penche sur les phénomènes religieux, en élargissant le spectre de notre regard au-delà des grandes religions monothéistes qui nous sont familières, on constate qu'il organise une véritable économie de la restriction et du libre déploiement des plaisirs. Les religions archaïques et anciennes se caractérisent par la structuration de l'univers humain autour d'un certains nombres d'interdits mais elles organisent par ailleurs symétriquement un espace de licence. Face à l'interdit, se trouve toujours posé la possibilité de sa transgression, voire même la prescription de l'outrepasser dans certaines circonstances bien délimitées. L'interdit délimite une sphère du sacré, littéralement du séparé, de cela à quoi nul ne saurait impunément avoir accès, mais la religion organise précisément les rapports du profane et du sacré et définit se faisant à un certain accès licite au sacré.

Dans *l'Érotisme* (1957), Georges Bataille s'efforce de rendre compte de cette structure paradoxale de l'interdit, posé toujours en vis-à-vis de la possibilité ou de l'organisation de sa transgression en la rapportant à des enjeux d'humanisation. Le passage de l'animalité à l'humanité, observé à travers les vestiges de l'humanité préhistorique, se joue dans la genèse conjointe du travail (les premières